

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 octobre 2020

Nouveau confinement national / Pandémie SARS-CoV-2 – Covid-19

Le Président de la République a annoncé le mercredi 28 octobre 2020 un nouveau confinement national dans un contexte de forte dégradation de la situation sanitaire et d'une circulation active du virus.

La situation n'est plus la même qu'en mars ; le mode de propagation du virus est maintenant mieux connu et nous disposons d'équipements individuels pour la protection des professionnels de santé comme pour celle des patients. Les gestes nécessaires à la protection des patients sont maintenant maîtrisés et permettent leur prise en soins en toute sécurité. **Il est donc possible de poursuivre les soins en cabinet dans le respect le plus strict des gestes barrières.**

A ce titre, l'AFDN avait mis à disposition une documentation à destination des diététicien.nes nutritionnistes et des patients pour le respect des mesures barrières en cabinet : « Affiches - Recommandations pour la reprise de l'activité des diététicien.nes nutritionnistes de ville ». Elles sont disponibles dans votre espace adhérent sur le site internet de l'AFDN.

De plus, l'arrêté du 26 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire autorise les diététicien.nes nutritionnistes à se procurer des masques chirurgicaux issus du stock national en officine sur présentation d'un justificatif.

Toutefois, le télésoin est réglementairement autorisé pour les diététicien.nes nutritionnistes pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. **Les consultations par télétransmission sont à encourager**, notamment parce qu'une attention particulière aux personnes âgées et aux personnes les plus vulnérables. L'AFDN a élaboré un guide de bonnes pratiques professionnelles pour vous aider. Le document est disponible ici : <http://www.afdn.org/fileadmin/pdf/200710-telesoin-activite-dieteticien.pdf>

Nous ne manquerons de vous tenir informé des prochaines mesures gouvernementales. L'AFDN est présente à vos côtés depuis le début de cette crise sanitaire et continuera de rester mobilisée pour accompagner la profession.

Ghislain Grodard-Humbert, Président de l'AFDN
Le Conseil d'administration de l'AFDN

35 allée Vivaldi 75012 Paris
Tél 01.40.02.03.02 - Fax 09.70.61.15.93
www.afdn.org - afdn@afdn.org

L'AFDN est membre de :



Fédération Française
de Nutrition



International Confederation
of Dietetic Associations



Réseau Restau'co



European Federation
of the Associations of Dietitians



Union Interprofessionnelle des Associations
de rééducateurs et Médico-techniques